

Fédération Française de Vol Libre Delta - Parapente - Cerf-volant - Kite



Recommandations fédérales:

La pratique de la glisse aérotractée pour les moins de 18 ans

La pratique de la glisse aérotractée pour les moins de 18 ans est sujette à des recommandations fédérales particulières. Les règles fédérales en matière de pratique pour les moins de 18 ans sont définies dans ce document.

Types de pratique (définition)

La pratique des jeunes peut se concevoir en école, en club, en établissement scolaire ou universitaire habilité par convention annuelle. Au même titre que la compétition fédérale, le cadre de cette pratique est défini dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif du cadre de pratique pour les moins de 18 ans.

Pratique en club FFVL	Moins de 10ans (au 1 ^{er} janvier de l'année	Moins de 14ans (au 1 ^{er} janvier de l'année	Moins de 18ans (au 1 ^{er} janvier de
	civile)	civile)	l'année civile)
Pratique en club	Sous la surveillance d'un adulte	Oui, de préférence sous la	Oui
	et de préférence d'un moniteur	surveillance d'un adulte, d'un	
	qualifié	leader club ou d'un moniteur	
		qualifié	
Certificat médical	Certificat de non contre indication à la pratique		
	Renouvellement annuel		
Délivrance de la	Par club ou école		
licence FFVL			
Autorisation parentale	Autorisation parentale écrite pour la délivrance de licence		
Matériel de pratique	Matériel adapté au poids, au niveau et aux conditions		

Pratique en école	Moins de 10ans	Moins de 14ans	Moins de 18ans
FFVL	(au 1 ^{er} janvier de l'année	(au 1 ^{er} janvier de l'année	(au 1 ^{er} janvier de
	civile)	civile)	l'année civile)
Matériel de pratique	Matériel adapté au poids, au niveau et aux conditions par le moniteur		
Groupes	exclusivement en	Binômes ou groupes	Libre
d'apprentissage	cours particuliers	d'enfants de même âge	
		conseillé, mais peut être placé	
		en groupe avec adultes	
Certificat médical	Non contre indication à la pratique		
	renouvellement annuel		
Encadrement	Le moniteur doit prendre connaissance des recommandations fédérales en matière		
	d'encadrement de jeunes. Le moniteur doit justifier de 2 années d'activité depuis		
	l'obtention du diplôme permettant l'enseignement des glisses aérotractées contre		
	rémunération.		
Autorisation parentale	Autorisation parentale écrite		
Délivrance de la	Par le club ou l'école		
licence FFVL			

Pratique scolaire conventionnée	Primaire	Collège	Lycée	
Matériel de pratique	Matériel adapté au poids, au niveau et aux conditions par le personnel encadrant			
Groupes	Une aile pour deux ou trois élèves recommandée sauf pour les élèves autonomes. Possibilité d'évoluer en autonomie avec des petites ailes terrestres adaptées ou des cerfs volants		Libre	
d'apprentissage				
Délivrance de la licence FFVL	Par le moniteur de l'école ou l'enseignant d'EPS ou le club			
Apprentissage	Respect des niveaux de progression spécifiques à l'enseignement du kite scolaire : kite start et kite ride			
Certificat médical	Non contre indication à la pratique renouvellement annuel			
Encadrement	Moniteur et/ou enseignant d'EPS sensibilisé à l'apprentissage du kite scolaire chez les jeunes (suivi d'un module organisé par la FFVL) Le moniteur doit prendre connaissance de la réglementation en vigueur en matière de sorties scolaires.			
	Voir conditions d'encadrement fixées par la convention d'habilitation FFVL / établissement			
Autorisation parentale	Autorisation parentale écrite			

Pratique en	Moins de 10ans	Moins de 14ans	Moins de 18ans
compétition	(au 1 ^{er} janvier de	(au 1 ^{er} janvier de l'année civile)	(au 1 ^{er} janvier de l'année
	l'année civile)		civile)
Compétition	Pas de compétition	Pratique de la compétition.	Accès aux championnats
	sauf compétitions	Pas d'accès aux championnats de	de France
	conçues et adaptées à	France sauf dérogation de la	Casque et combinaison
	l'âge et sur dérogation	commission médicale et de	néoprène obligatoire
	de la commission	l'AFCK	
	médicale et de l'AFCK	Casque et combinaison néoprène	
	Casque et combinaison	obligatoire	
	néoprène obligatoire		
	Le compétiteur est inscrit dans une compétition listée sur le calendrier des compétitions FFVL (soit organisée par une structure affiliée à la FFVL, soit inscrite sur le calendrier international).		
Compétition UNSS ou	Se référer au programme en vigueur		
FFSU			
Accompagnement	Parent(s) ou adulte nommé responsable		
Certificat médical	Non contre indication à la pratique compétitive		
	(renouvellement annuel à la délivrance de la licence, archivée par le club) et le cas échéant le certificat de surclassement		
Autorisation parentale	Autorisation parentale écrite		
Licence FFVL	Le mineur est titulaire d'une licence FFVL cerf-volant de traction avec la carte		
	compétition et en possession d'une assurance en responsabilité civile		

Adaptation à la météorologie et état de la mer

Ne pas pratiquer d'enseignement au delà de 25 nds, (et/ou lors d'un avis de coup de vent) et éviter les conditions aérologiques rafaleuses et extrêmes.

Préférer les plans d'eau peu agités en kitesurf et des surfaces planes en Snowkite.

Adaptation au matériel

Rappel: « Matériel adapté au poids, au niveau et aux conditions par le personnel encadrant »

Certaines régions articulaires étant plus fragiles, il est recommandé de tenir compte du squelette car la croissance est susceptible de ne pas être terminée.

Il est conseillé de limiter les risques de traumatismes en limitant la puissance des ailes. Pour ce faire, il est préconisé de mettre des lignes courtes, d'utiliser des ailes de petites tailles, de privilégier la flottabilité (portance du flotteur) à la traction (portance de l'aile) et de privilégier le « sous-toilage ». Le port du casque est fortement recommandé. De même, il est important de bien vérifier les réglages des Foot-straps (chevilles fragiles), des harnais et gilets. Le casque et le gilet sont nécessaires lors de l'utilisation d'un leash de planche. De même, il est conseillé soit de ne pas utiliser de leash de planche soit d'utiliser un leash enrouleur.

Il est préconisé de privilégier des barres à faible diamètres (petite mains).

La combinaison néoprène est recommandée (combinaison longue ou courte suivant la température de l'eau).

Durée des séances

Les enfants se fatiguent plus vite, leur résistance au froid est moindre, les risques d'hypothermie sont accrus car ils perdent d'avantage de chaleur par convection. Ils ont rarement des combinaisons isothermiques adaptées à leurs tailles. Il est donc préconisé de prévoir des séances n'excédant pas 2 heures pour les moins de 10ans et trois heures de pratique pour les moins de 14ans.

Nombre d'enfants dans la séance

L'encadrant doit être très présent, décider du nombre d'enfants dans le groupe en fonction des conditions météorologiques du jour, de la zone d'évolution.

Le travail en binôme semble plus adapté de façon à faire tourner régulièrement les enfants (alternance travail-repos et observations pour limiter les risques de traumatisme).

Alimentation, hydratation, protection contre le soleil

Chez les jeunes et notamment pour les tranches d'âges inférieurs (moins de 10ans et moins de 14 ans), il est conseillé d'instaurer des pauses fréquentes avec une hydratation suffisante et de petites quantités de sucre rapide. Il est également recommandé d'être attentif aux bonnes habitudes de protection contre le soleil. (Protection de la peau et des yeux).

Informations complémentaires: http://federation.ffvl.fr/pages/introduction-0

Caractéristique des séances et surveillance des élèves

Chez les jeunes, l'aspect ludique de l'activité doit être davantage pris en compte au cours des séances. Dans le même sens, il est conseillé de bien diversifié les exercices proposés.

Il est préconisé de proposer des exercices sous formes de jeux et d'atelier, de prévoir des objectifs à court termes de façon à ne pas trop placer les jeunes en situation d'échec.

Les enfants n'ont pas toujours la notion de risque à l'esprit. Le personnel encadrant doit donc insister sur certains points et à être vigilant. Un enfant de moins de 10 ans n'est pas encore autonome, il doit donc être encadré en permanence. Pour les moins de 14 ans et les moins de 18 ans, le notion de surveillance reste indispensable.

Il est recommandé que le personnel encadrant dispose d'un coupe ligne afin d'intervenir en cas de problème.

Pour faciliter la communication, l'utilisation d'appareils radio émetteur-récepteurs adaptés est fortement recommandé (ou obligatoire) chez les jeunes.

Vérification de l'aptitude à la nage

La vérification de l'aptitude à la nage est nécessaire (savoir notamment nager 50m) et doit tenir compte des dispositions légales sur les activités nautiques. Dans le cadre scolaire, cette vérification est régie par la circulaire n°2000-075 du 31/05/2000.

Autorisation parentale

Une autorisation parentale écrite est nécessaire. Elle sera archivée par la structure d'accueil. (Modèle fourni dans le dossier jeunes et kitesurf.)

Informations complémentaires sur la pratique du kite chez les jeunes : http://kite.ffvl.fr/taxonomy/term/162
Informations complémentaires sur la politique fédéral jeunes : http://federation.ffvl.fr/pages/actualite-generale